



Lycée Mémona Hintermann-Afféjee
1, chemin des Franciscéas – BP 50136
97491 SAINTE-CLOTILDE CEDEX
Téléphone : 0262 98 24 25 - Fax : 0262 51 68 75
Courriel : ce.9741620t@ac-reunion.fr



CALENDRIER DES TELE-INSCRIPTIONS 2024-2025

Les élèves affectés en classe de seconde au lycée Mémona Hintermann Afféjee à la rentrée scolaire 2024-2025 devront procéder à la télé-inscription via leur compte Educonnect à compter du 26/06/2024 au 05/07/2024.

Veillez téléverser les pièces à fournir mentionnées sur la liste du document joint.

Pièces à téléverser :

- Photocopie du livret de famille (les parents et l'enfant);
- Photocopie d'un justificatif d'adresse (facture récente eau, Edf...)
- Adresses mails valides des deux responsables légaux et de l'élève;
- En cas de séparation des parents ou de décision de placement: photocopie du jugement de divorce ou photocopie de l'ordonnance rendue par le Juge aux Affaires Familiales, faisant apparaître clairement le responsable légal de l'enfant;
- Compléter la fiche de renseignement en ligne dans sa partie "Etude automatique de mon droit à bourse"
- Uniquement pour les demi-pensionnaires et internes, compléter la fiche intendance Pour tous les demi-pensionnaires, internes et demandeurs de la bourse, fournir obligatoirement un RIB du responsable légal qui perçoit les aides et paye les frais de scolarité ;
- 1 photo d'identité numérique à téléverser (format png ou jpeg ou pdf)
- Tout document relatif à la santé ou à l'aménagement de scolarité de l'enfant (MDPH, PAI, PPS, PAP, Suivi Santé Mentale, Certificats Médicaux...). Pour toute autre observation sanitaire que vous jugerez utile de porter à la connaissance de l'infirmière, compléter la fiche Infirmerie en ligne.
- Attestation de recensement pour les + de 16 ans ou le certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

POUR ETRE ADHERENT A LA MAISON DES LYCEENS (MDL) une cotisation de 5 € sous forme de chèque libellé à l'ordre de "Maison des lycéens du Lycée Polyvalent Mémona Hintermann-Afféjee" (indiquez le nom de votre enfant au verso) correspondant à une adhésion facultative mais très utile à la vie lycéenne (salle de jeux équipée pour des activités, évènements culturels, animations lycéennes, voyages etc...)

INTERNAT

Pour toute demande d'inscription à l'internat, un rendez-vous vous sera fixé par la vie scolaire.

- **La présence d'un CORRESPONDANT** habitant dans le nord sera obligatoire
- Présence obligatoire de l'élève, **des responsables et du correspondant** qui rempliront la fiche internat sur place. Voici la liste des pièces à fournir :
 - ➔ une copie d'un justificatif d'adresse (facture récente) du correspondant est obligatoire
 - ➔ Une assurance personnelle de responsabilité civile du responsable légal est obligatoire.

Important à savoir :

L'inscription à la demi-pension ou à l'internat est généralement valable pour une année scolaire complète. Les changements de régime ne peuvent être envisagés qu'exceptionnellement avant la fin du trimestre et sur demande écrite et motivée de la famille un mois avant la date de fin de trimestre.

En cas de difficultés financières, il est possible de faire appel aux fonds sociaux lycéens en s'adressant à l'assistante sociale du lycée.

Par avance nous souhaitons à votre enfant une rentrée scolaire réussie.

**Mr G. Frémanteau,
Proviseur du Lycée Mémona Hintermann-Afféjee.**